

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le douze avril, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire.

**En exercice :** 29  
**Présents :** 23  
**Votants :** 26

**Présents :** David DERROUET, Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Frédéric DUFOSSÉ, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Didier RAYNEAU, Jamila CHAKIR, Martine CHABOT, Joseph JASMIN, Jean-Eugène LOUZIENI, Boury DIOUF, Laurence LESPINARD, Gaëlle DIOUF, Karine RANVIER, Marina RAMOS-SCHMITT, Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE.

**Excusés :** Boualem BENAOUA, Kheira AOUAD, Pascal THIEL pouvoir à Joseph JASMIN, Kamel MEDNINI, Martine GUYOT-DUFRAISSE pouvoir à Hervé CORZANI, Florence LAUDICINA pouvoir à Michel HUMBERT

**Secrétaire de séance :** Jamila CHAKIR

### Compte-rendu de la séance du 15 mars 2010

Le compte-rendu est adopté par 20 membres du conseil municipal.

Votent contre : Michel HUMBERT, Martine GUYOT-DUFRAISSE, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Florence LAUDICINA, Abdel YASSINE.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2010 déléguant au Maire un certain nombre d'attributions conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2122-23 précisant que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal, je vous informe des décisions suivantes :

32/10 Contrat de cession avec l'association Zabumba pour le spectacle « La Batucada Zabumba » pour un montant de 1300,00 €

33/10 Contrat de cession pour le spectacle « trio vocal Norn » le 27 mars 2010 pour un montant de 2200,00 €

34/10 Marché de vérification 2010 avec SOCOTEC pour un montant de 17072,90 €

36/10 Contrat de cession avec la compagnie cas d'espèce pour un atelier de lecture à haute voix pour la somme de 1100 € TTC

37/10 Marché à commande en procédure adaptée pour la mission de conseil et d'assistance architecturale et urbaine avec l'atelier TEL pour l'année 2010/2011 pour un montant de 100 € minimum et inférieur à 90000€

38/10 Avenant au contrat de maintenance de photocopieurs avec la société Espace Copia

39/10 Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie recette du service culturel

40/10 Convention pour la mise en place de chèques vacances ANCV frais d'adhésion 180€ commande de chèque 2500€

41/10 Création d'une régie recettes au service des relations publiques et citoyenneté à compter du 20 mars 2010

42/10 Nomination d'un régisseur titulaire et d'un suppléant pour la régie recettes au service des relations publiques

## **N° 1 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : le Maire

La loi d'orientation n°91.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république stipule dans son article 31 (L2121-8 du Code général des collectivités territoriales) que l'adoption d'un règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire après son renouvellement dans les 6 mois qui suivent son installation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

**D'ADOPTER** le présent règlement du conseil municipal de la commune de Fleury-Mérogis en conformité avec les textes en vigueur.

Pour : 20

Contre : 6 Michel HUMBERT, Martine GUYOT-DUFRAISSE pouvoir à Hervé CORZANI, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Florence LAUDICINA pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE

---

## **N°2-DEFINITION DU PERIMETRE D'USAGE DE CONSOMMATION EXCEPTIONNEL (PUCE) :**

Rapporteur : le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

**D'APPROUVER** le découpage cadastral détaillé du PUCE tel que défini sur le plan annexé à la présente délibération ainsi que la liste des rues comprises dans le dit périmètre également annexée.

**DE SOLLICITER** l'avis de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge sur le périmètre proposé.

**DE DEMANDER** au Préfet la validation du périmètre d'usage de consommation exceptionnel tel que défini sur le plan détaillé et annexé.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de ce nouveau dispositif.

Pour : 20

Contre : 6 Michel HUMBERT, Martine GUYOT-DUFRAISSE pouvoir à Hervé CORZANI, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Florence LAUDICINA pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE

---

## **N° 3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Jean-Eugène LOUZIENI

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

**D'APPROUVER** les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2010</b>	<b>Subventions 2010 Pour projets spécifiques</b>
U.S.F.M Football	24 645	Pas de demande
Basket-Ball	9 470	270
Handball	2 820	Pas de demande
Ecole Côcatre	2 820	Pas de demande
Judo Club	1 500	Pas de demande
Dyna Gym	1 500	270
VTTChemin Passion	820	130
Pétanque	1 040	270
Taï-Jitsu	1 520	1 500
Football en salle	500	Pas de demande
Riders	520	2000
Kick Boxing	1 520	500
Badminton	1 373	Pas de demande
Combat Libre	620	0
UNSS Paul Eluard	300	Pas de demande

AS Einstein	300	Pas de demande
Les Jardins Familiaux	1 650	Pas de demande
Photo Club	454	Pas de demande
Refllet d'Outre Mer	1 388	770
Bwa Bandé	480	500
EDDUFAO	825	2 000
Le Portugal Fleury	1 019	500
Madagascar	724	Pas de demande
Marie France Azziz	644	4 000
Les Diaprés Fleury	448	Pas de demande
Philatélie	589	1 500
Promouv' Art	400	0
CRISTYLE	300	4 000
Il était une fois	15 000	Pas de demande
APAEAD	870	Pas de demande
Parents d'élèves Lang	200	Pas de demande
Secours Populaire	8 000	Pas de demande
Club des retraités	3 600	Pas de demande
Réagir	1 500	1 000
Amicale résidence	400	Pas de demande
Soutien Ecoute Prison	305	Pas de demande
ASF	500	Pas de demande
Les Restaurants du Coeur	600	Pas de demande
Amicale Gréffière	300	Pas de demande
Amicale Joncs Marins	300	Pas de demande
Vie Libre	400	Pas de demande
FNACA	250	Pas de demande
FNDIRP	150	Pas de demande
ARAC	340	Pas de demande
UNC	100	Pas de demande
Artisan du monde	300	Pas de demande
GUILLEMANT (billard)	500	Pas de demande
<b>Total</b>	<b>94 035</b>	<b>19 710</b>

#### **N° 4 – TABLEAU RECAPITULATIF DES MARCHES NOTIFIES EN 2009**

**Rapporteur : le Maire**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

**D'APPROUVER** le tableau récapitulatif des marchés notifiés en 2009

#### **N° 5 - PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'UTILISATION DES DOTATIONS DSU ET FSIDF SUR L'EXERCICE 2009**

**Rapporteur : le Maire**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

**D'APPROUVER** ce rapport et les deux tableaux relatifs à l'utilisation des deux dotations susmentionnées.

#### **N° 6 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE : CABINET MEDICAL**

**Rapporteur : Marina RAMOS-SCHMITT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la construction d'un cabinet médical.

Pour : 20

Abstention : 6 Michel HUMBERT, Martine GUYOT-DUFRAISSE pouvoir à Hervé CORZANI, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Florence LAUDICINA pouvoir à Michel HUMBERT, Abdel YASSINE

---

**N° 7 - RENOUELEMENT DES SEJOURS ETE 2010**

**Rapporteur : Frédéric Dufossé**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

**DE DECIDER** le renouvellement des séjours Eté pour l'année 2010,

**D'AUTORISER** le Maire à signer toute convention qui pourrait intervenir,

**DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de la ville.

---

**N° 8 - ADHESION PHYT'EAUX CITES**

**Rapporteur : Didier RAJOBSON**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

**DE SIGNER** une convention avec Phyt'Eaux Cités.

---

**N° 9 - SUBVENTION COLLEGE JEAN ZAY**

Service : Scolaire

**Rapporteur : Nathalie Batard**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

**DE PORTER** la subvention versée au collège Jean Zay au titre de l'année 2010 à 350 euros au lieu des 300 euros initialement prévus.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget

---